



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 novembre 2018**

Délibération n° 2018-3102

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Location de bâtiments modulaires, lot n° 2 Territoire de la future Métropole - Autorisation de signer l'avenant n° 1

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kabalo

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 16 octobre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 7 novembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Morige, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), M. Compan (pouvoir à M. Fromain), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Passi, Piegay (pouvoir à M. Vincent), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Sannino (pouvoir à Mme David), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb, Genin.

Conseil du 5 novembre 2018**Délibération n° 2018-3102**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Location de bâtiments modulaires, lot n° 2 Territoire de la future Métropole - Autorisation de signer l'avenant n° 1**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 11 octobre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 13/06/2014-CP-010 de la Commission permanente, le Département du Rhône a autorisé le lancement de 2 marchés de prestations de services fractionnés à bons de commande sans minimum ni maximum, ayant pour objet la location de bâtiments modulaires. L'un de ces marchés (lot n° 2) correspond au territoire de la Métropole de Lyon. Ce marché a été notifié sous le n° 2015-14141 le 3 décembre 2014 à l'entreprise LOXAM Module pour une durée ferme de 4 ans.

Dans le cadre de ce marché, des bons de commande ont été émis pour la location de bâtiments modulaires permettant de pallier le manque de locaux, notamment, dans certains collèges à la suite de travaux ou de sureffectifs.

Ce marché arrivera à terme le 2 décembre 2018 et son renouvellement est en cours. La désinstallation et la réinstallation de bâtiments modulaires sont extrêmement coûteuses pour la collectivité. Elles sont, en outre, impossibles à organiser sur un laps de temps court sur tous les sites concernés.

Dans ce cadre, une prolongation de la durée du marché initial de 12 mois apparaît nécessaire pour les sites sur lesquels les bâtiments installés doivent rester en place pour une durée inférieure à 13 mois au-delà de la fin du présent marché.

L'avenant de prolongation concernerait les sites suivants :

- le collège Évariste Galois à Meyzieu,
- les collèges Paul Éluard et Jules Michelet à Vénissieux,
- le site traitement valorisation matière de la direction de la propreté à Vaulx en Velin,
- le centre technique de Bron.

Les bâtiments modulaires installés sur d'autres sites et devant rester en place pour une durée plus longue, feront l'objet d'un marché négocié sans mise en concurrence de location avec l'entreprise LOXAM Module pour la durée restant à courir avant leur dépose.

Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché initial.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2015-14141 conclu avec l'entreprise LOXAM Module pour la location de bâtiments modulaires, lot n° 2 Territoire de la future Métropole de Lyon.

Cet avenant est sans incidence financière sur le montant du marché

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 novembre 2018.